

Le conseil d'administration du CCAS de Mulhouse recherche ses représentants

A la suite des élections municipales, les conseils d'administration de diverses instances ont été renouvelés, notamment pour y intégrer les élus de la nouvelle majorité qui représenteront la Ville de Mulhouse en leur sein. C'est le cas du Centre communal d'action sociale, qui recherche désormais des représentants d'associations pour compléter son nouveau conseil d'administration.

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Mulhouse, présidé de droit par le nouveau maire de Mulhouse, Frédéric Marquet, est composé de 7 élus municipaux et de 7 personnes nommées par le maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

Lors du dernier conseil municipal, le 9 avril, les 7 élus municipaux siégeant au CCAS ont été nommés. La Ville recherche à présent des administrateurs issus d'associations qui seront nommés par le maire.

Toute association ayant son siège dans le département et des actions d'animation, de prévention et de développement social à Mulhouse peut proposer des représentants. Parmi les candidats, le maire retiendra obligatoirement au moins un représentant :

- des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (Udaf),
- des associations de retraités et de personnes âgées du département du Haut-Rhin,
- des associations de personnes handicapées du département du Haut-Rhin,
- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant à la mairie une liste comportant au moins trois personnes, sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la ville de Mulhouse,
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département,
- ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS,
- ne pas être membres du conseil municipal de Mulhouse.

Pour proposer une liste :

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le maire **au plus tard le 04 mai 2026**, sous pli recommandé avec accusé de réception à :

Mairie de Mulhouse, Direction Population et Solidarité,
2 rue Pierre et Marie Curie, BP 10020, 68948 Mulhouse Cedex 9

OU être remises au secrétariat de la Direction Population et Solidarité,
39 avenue Kennedy, 68100 Mulhouse, 2^{ème} étage, contre récépissé,

OU par courriel avec accusé de réception à ccas@mulhouse-alsace.fr

Les listes devront être accompagnées de la fiche de déclaration de candidature, également disponible au secrétariat de la Direction Population et Solidarité ou sur simple demande par mail à ccas@mulhouse-alsace.fr

Contact presse

Alicia GACH

Tél. : 03 89 32 59 92

Port. : 06 16 32 33 41

alicia.gach@mulhouse.fr

 @Mulhouse_presse

 mulhouse.fr/fr/espace-presse/